

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 19 mai 2008 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Inauguration de la dalle de traitement des déchets verts
 - 3.2 Traitement des déchets verts – rapport de suivi agronomique
 - 3.3 Commande de l'extrait de casier judiciaire au guichet de la Poste
 - 3.4 Marché campagnard
 - 3.5 10 ans du tournoi de l'Agorespace
4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2008 au 31 mai 2009
5. Approbation des comptes 2007 :
 - 5.1 Rapport de la commission des finances du 28 avril 2008
 - 5.2 Rapport de la fiduciaire
 - 5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2007
 - 5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2007
 - 5.5 Vote de la délibération approuvant les comptes 2007 de la fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées.
6. Projet de délibération :
 - Rapports de la commission salle communale du 16 avril 2008 et de la commission des finances du 28 avril 2008
 - 6.1 Vote d'un crédit d'engagement et d'une autorisation d'emprunter destinés à financer les travaux de construction d'un ensemble d'équipements publics à la route de Moillebin comprenant une salle communale, une salle de sports double, un restaurant scolaire, des salles de classes, un abri PC et différents locaux.
7. Proposition de motion du groupe démocrate chrétien « *Un agenda 21 pour Troinex* ».

8. Propositions individuelles et questions

- 8.1 Délai de rédaction des procès-verbaux des séances
- 8.2 Amiante à l'école ?
- 8.3 Sacs poubelles éventrés sur la chaussée
- 8.4 Local des jeunes : point de situation
- 8.5 Remerciements au Président du Conseil municipal

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2008**

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune.

3. **Communications de la Mairie**

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Inauguration de la dalle de traitement des déchets verts

M. le Maire rappelle que les Conseillers municipaux sont conviés à la cérémonie d'inauguration de la dalle de traitement des déchets verts construite en collaboration avec la commune de Veyrier qui aura lieu le jeudi 22 mai à 17h30 à la route des Tournettes.

3.2 Traitement des déchets verts – rapport de suivi agronomique

Toujours sur le thème des déchets verts, M. Magnenat tient à disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent le détail du rapport de suivi agronomique pour le traitement des déchets verts des communes de Troinex et Veyrier.

L'ensemble des déchets verts collectés par les communes de Troinex et Veyrier a pu être traité à travers le système de compostage en bord de champs. Ceci représente 1644 tonnes de déchets de jardin qui ont produit près de 1000 tonnes de compost dont le 60% a été épandu durant l'année 2007. Le solde a été utilisé au début de cette année.

Le seul « bémol » que l'on peut mentionner concernant ce système de traitement reste la présence toujours relativement importante de déchets indésirables dans les déchets verts (sacs plastiques, cannettes, ferraille, etc.). La mairie espère toutefois améliorer cette situation à travers un travail d'information concerté avec les exploitants.

3.3 Commande de l'extrait de casier judiciaire au guichet de la Poste

M. Magnenat indique que la Poste suisse offre un nouveau service depuis le début du mois de mai : il est désormais possible de commander un extrait de casier judiciaire au guichet postal. La saisie des données est effectuée par l'employé postal qui perçoit ensuite l'émolument de Fr. 20.- pour cette opération. L'extrait est ensuite envoyé directement en courrier A au requérant. Il est également possible de commander et payer ce document en ligne à l'adresse www.casier.admin.ch

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.4 10 ans du tournoi de l'Agorespace

M. Buclin informe les Conseillers municipaux que le tournoi de l'Agorespace fêtera ses 10 ans cette année et prie les personnes présentes de réserver la date du 20 septembre.

4. **Election du bureau du Conseil municipal**

Sont élus par acclamations :

Président : M. Jean-Louis Kaiser (HP)
Vice-Président : M. Jean-Pierre Waefler (Soc.)

Secrétaire : M. Stéphane Riem
Vice-Secrétaire : M. Olivier Niederhauser

5. Approbation des comptes 2007

5.1 Rapport de la commission des finances du 28 avril 2008

M. Botbol donne lecture de son rapport (Annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire.

5.2 Rapport de la fiduciaire

M. Matringe donne lecture du rapport de la fiduciaire BFB qui, selon son appréciation, recommande aux Conseillers municipaux d'approuver les comptes annuels communaux qui sont conformes à la loi suisse et aux directives des organes de contrôle fiduciaire des communes.

5.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2007

Ce document n'appelant aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

5.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2007

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

**D 11 - APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2008,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal
décide à l'unanimité (16 voix)**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 6'258'845.19 aux charges et de Fr. 6'912'309.35 aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à Fr. 653'464.16.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de Fr. 1'421'719.27 aux dépenses et de Fr. 321'407.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 1'100'311.42.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 1'100'311.42 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'868'191.71 au moyen de la somme de Fr. 1'214'727.55 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 653'464.16.*

L'excédent de financement s'élève à Fr. 767'880.29.

5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette de Fr. 653'464.16 représentant l'excédent de recettes du compte de fonctionnement.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2007 totalisant à l'actif un montant de Fr. 47'607'686.99 qui se compose de :*

- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	Fr.34'479'933.54
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr.13'127'753.45</u>
Total de l'actif	Fr.47'607'686'99

Et au passif un montant de Fr. 47'607'686.99 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 799'945.50
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.11'178'727.90
- Provisions (nature 24)	Fr. 2'708'891.60
- Engagements envers les financements spéciaux et t les préfinancements (nature 28)	Fr. 6'907'983.72
- Fortune nette (nature 29)	<u>Fr.26'012'138.27</u>
Total du passif	Fr.47'607'686.99

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.- au 31.12.2007.

Le Président passe ensuite à la délibération approuvant les crédits supplémentaires :

D 12 - APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR POUR 2007

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2008,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal
décide à l'unanimité (16 voix)**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2007 figurant sur la liste annexée, pour un montant total de **Fr. 341'093.59**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.5 Vote de la délibération approuvant les comptes 2007 de la fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D13 - APPROBATION DES COMPTES 2007 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer,

vu la séance du Conseil de Fondation du 7 avril 2008 au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés à l'unanimité;

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal**décide à l'unanimité (16 voix)**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 3'942.90 de charges et de CHF 1'855.80 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 2'087.10.*
2. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2007 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'988'360.80.*

6. Projet de délibération

MM. Lavorel et Forestier donnent lecture de leurs rapports respectifs (Annexes 2 et 3).

M. Berthet souhaite préciser les raisons de l'abstention des membres du groupe socialiste sur le sujet qui estiment que le travail a été fait dans l'urgence. Les solutions de financement présentées par la Mairie sont intéressantes mais il n'est pas évident que ces propositions ne fassent l'objet d'une mauvaise compréhension. Il ajoute que l'idée de développement de la parcelles des Saussac sous la forme de PPE, tel qu'évoqué par la Mairie, ne peut être défendu par les membres du groupe socialiste et c'est donc pour ces raisons que ses membres s'abstiendront lors du prochain vote.

M. Forestier répond à M. Berthet que les membres du groupe libéral n'ont pas eu l'impression de travailler dans l'urgence et ne comprend pas ce choix de la part du groupe socialiste.

6.1 Vote d'un crédit d'engagement et d'une autorisation d'emprunter destinés à financer les travaux de construction d'un ensemble d'équipements publics à la route de Moillebin comprenant une salle communale, une salle de sport double, un restaurant scolaire, des salles de classes, un abris PC et différents locaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D14 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET D'UNE AUTORISATION D'EMPRUNTER DESTINES A FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LA ROUTE DE MOILLEBIN COMPRENANT UNE SALLE COMMUNALE, UNE SALLE DE SPORT DOUBLE, UN RESTAURANT SCOLAIRE, DES SALLES DE CLASSES, UN ABBRI PC ET DIFFERENTS LOCAUX

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de Fr. 550'000.- voté par le Conseil municipal le 22 avril 2002 et destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de nouvelles salle communale et salle de sport,

vu le rapport du jury du 3 mars 2003 recommandant l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation au projet "P.A.X." du bureau d'architectes J. Schär et S. Sjöstedt,

vu le crédit d'étude de Fr. 1'391'180.- voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2003 et destiné à l'étude du projet définitif de nouvelles salle communale et salle de sport,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information le 10 décembre 2006 (autorisation no DD 100024-3),

vu les plans du projet définitif et le devis général présentés par le bureau d'architectes Jacques Schär et Christine Sjöstedt et approuvés par la commission « salle communale »,

vu le plan financier et le mode de financement du projet présentés par le Mairie et approuvés par la commission des finances,

vu le coût total de l'opération estimé à (TTC) :

- Travaux de construction et d'équipements fixes :	Fr. 20'741'560.-
soit, sans le crédit d'étude déjà voté :	Fr. 19'350'380.-
- Travaux d'aménagements extérieurs :	Fr. 1'415'897.-

- Equipements et ameublement :	<u>Fr. 1'023'195.-</u>
Total :	Fr. 23'180'652.-

vu la décision de voter ultérieurement, en cours de travaux, les crédits destinés aux travaux d'aménagements extérieurs et aux équipements et ameublements,

vu le rapport de la Commission « salle communale » du 16 avril 2008,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 avril 2008,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide par 13 oui et 3 abstentions (soc.)

1. *D'approuver la construction d'un ensemble d'équipements publics à la route de Moillebin comprenant une salle communale, une salle de sport double, un restaurant scolaire, des salles de classes, un abri PC et différents locaux destinés notamment aux activités parascolaires et à diverses activités communales.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 19'350'380.- destiné à financer ces travaux de construction et d'équipements fixes.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'autoriser le Maire à augmenter les emprunts existants sur les immeubles suivants pour financer partiellement ces travaux :*
 - *Ch. Emile-Dusonchet 1-3-5*
 - *Ch. Emile-Dusonchet 7-9*
 - *Ch. Lullin 13-15-17**à concurrence d'un montant maximum de Fr. 5'000'000.- au total.*
5. *D'autoriser par ailleurs le Maire à contracter, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, un emprunt d'un montant maximum de Fr. 10'000'000.- destiné au financement complémentaire de ces travaux, le solde étant prélevé sur les disponibilités de la commune.*
6. *De voter ultérieurement un crédit destiné à financer les travaux d'aménagements extérieurs et un deuxième crédit destiné à l'achat des équipements et de l'ameublement de l'ensemble des locaux.*
7. *D'amortir la dépense nette totale au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 08.331 "Bâtiments du patrimoine administratif – Amortissements", de 2009 à 2038.*

7. Proposition de motion du groupe démocrate chrétien « Un agenda 21 pour Troinex »

Mme Hirsch-Aellen donne lecture de la proposition de motion (Annexe 4) et ajoute qu'il lui semble indispensable, à moyen terme, pour Troinex, de se doter d'un outil lui permettant d'avoir une vision du développement durable.

Mme Deshayes indique que le groupe hors-parti est favorable à cette proposition et rappelle qu'un premier pas en ce sens avait été fait suite à la mise en place du tableau récapitulatif des projets environnementaux demandé par son groupe. Elle précise que chacun des membres de l'assemblée doit connaître exactement ce qu'est un Agenda 21 avant de prendre une décision sur le sujet et se tient à la disposition de la mairie pour lui fournir des personnes de référence.

M. Forestier indique qu'il n'a pas eu l'occasion de se pencher sur le problème mais souhaite travailler efficacement sur ce dossier et donner le maximum d'information à l'ensemble des Conseillers municipaux, raison pour laquelle il propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine séance de

commissions réunies avant de renvoyer le sujet en commission d'urbanisme pour approfondir la question.

Mme Hirsch-Aellen se dit favorable à cette proposition.

La Mairie organisera donc une séance d'information à l'attention de l'ensemble des Conseillers municipaux.

8. Propositions individuelles et questions

8.1 Délai de rédaction des procès-verbaux des séances

M. Waefler regrette le délai trop long entre les séances de commission et la mise à disposition des procès-verbaux sur le site intranet. M. Meynard lui répond que la Mairie prend note de sa remarque et vérifiera la chose avec les personnes en charge de la rédaction.

8.2 Amiante à l'école ?

M. Berthet rappelle que dans sa séance du 19 septembre 2005, le Conseil municipal avait été informé des résultats d'une expertise sur la présence d'amiante à l'école de Troinex qui concluait que le bâtiment était globalement sain. Au vu de l' « affaire du cycle du Foron », de nouvelles mesures sont-elles prévues ? M. Meynard lui répond que la commune de Veyrier a fermé des classes de son école, similaire à celle de Troinex, par mesure de précaution mais que les analyses sont encore dans les normes admissibles. La Mairie demandera dès lors une expertise complémentaire sur différents points mis en avant lors de la première analyse.

8.3 Sacs poubelles éventrés sur la chaussée

M. Botbol a remarqué à plusieurs reprises que des sacs poubelles étaient éventrés sur la chaussée du chemin de Saussac. Il demande que la mairie incite les habitants du quartier à s'équiper de containers. M. Magnenat répond que ce problème pourra être évoqué lors d'un prochain Flash « spécial déchets ».

8.4 Local des jeunes : point de situation

M. Pittet souhaite faire un point de situation des problèmes survenus autour du local des jeunes. M. Buclin lui répond qu'il a reçu 3 des jeunes qui posaient problèmes en compagnie de leurs parents ainsi que des animateurs et propose de développer le sujet lors d'une commission sociale et école qui serait convoquée avant les vacances scolaires.

8.5 Remerciements au Président du Conseil municipal

M. Meynard tient à remercier M. Matringe pour son année de présidence du Conseil municipal. L'assemblée se joint à lui pour l'applaudir.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h05.

Le Président
M. Charles Matringe

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1**COMMISSION DES FINANCES DU 28 AVRIL 2008****RAPPORT DE COMMISSION**

Présents : M. Marc Truan, Président
Mme Béatrice Hirsch-Aellen
MM. Jean Berthet (remplaçant M. Waefler), Marc Botbol (remplaçant Mme Deshayes), Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu et Christian Pittet, membres de la commission

MM. Jacques Magnenat, Maire.
Paul Buclin et Yves Meynard, adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint

Excusés : Mme Annick Deshayes
M. Jean-Pierre Waefler

Examen des comptes 2007

Les commissaires ont passé en revue, page après page, les comptes 2007 et ont posé des questions concernant les comptes suivants :

Compte de fonctionnement :

0500.3184 (Administration générale ; honoraires-assurances) : M. Pittet souhaite connaître la raison de tels écarts entre le budget (Fr. 40'000.-) et les comptes 2007 (Fr. 97'798.19). M. Magnenat lui répond que des honoraires d'avocat imprévus concernant le personnel (Fr. 30'000.-) et des frais de notaire (Fr. 30'000.-) concernant des mutations dans la zone des Crêts et au ch. de Roday expliquent ces dépassements. En ce qui concerne le personnel, les commissaires demandent à la Mairie d'étudier la possibilité de réviser les statuts du personnel (les statuts actuellement appliqués sont ceux de la ville de Genève).

0900.4271 (Loyer antenne tél. mobile) : M. Kaiser souhaite savoir si le loyer versé par la société Sunrise est fixe ou indexé. M. Magnenat lui répond qu'il s'agit d'un loyer fixe avec un bail de 15 ans renouvelable.

1400.3110 (Incendie et secours – Mobilier, machines, matériel) : M. Forestier demande à quoi sont dus les Fr. 10'000.- en sus du véhicule de piquet. M. Magnenat lui répond qu'outre les frais d'achat du véhicule, certains aménagements ont été nécessaires mais il précise que ce compte ne comporte pas de dépassement à proprement parler pour les autres objets acquis par les pompiers.

2100.3650 (Ecole – subv. cuisines scolaires) : M. Berthet demande si la baisse enregistrée est due à une diminution du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire. M. Magnenat lui répond que ces chiffres s'expliquent par une baisse de la subvention communale de Fr. 2,50 à Fr. 2.- / repas (demandée par le restaurant scolaire en raison de ses réserves financières) et non par une baisse de fréquentation qui aurait même tendance à augmenter.

3400.3110 (Sports – Mobilier, machines, matériel) : M. Forestier demande la raison d'un non-dépensé de plus de Fr. 10'000.-. M. Magnenat lui répond que cette somme correspond à l'achat de filets de buts pour l'Agospace qui a été repoussé en prévision du 10^{ème} anniversaire du tournoi et de la réfection de la moquette.

3400.3140 (Sports – Entretien immeubles par des tiers) : M. Forestier se demande s'il ne serait pas judicieux de remplacer les copeaux de la zone de jeux de l'Agorespace par un tapis mou en raison des surcoûts engendrés par le nettoyage dominical de la zone. Cette question sera examinée par la Mairie.

6200.3140 (Routes communales – Entretien routes communales) : M. Kaiser se demande si des retards d'entretien des routes ne risquent pas d'augmenter fortement les budgets futurs. M. Magnenat lui répond que des travaux sont d'ores et déjà budgétés pour 2008 et 2009.

9400.4200 (Charges et revenus des capitaux – Intérêts bancaires) M. Kaiser ne comprend pas la différence importante entre le budget et les comptes (+59'533.81). M. Magnenat lui répond que cette somme est le fruit de placements à terme effectués grâce aux fonds propres importants dont dispose la commune actuellement

Les commissaires n'ayant plus de question, les comptes de fonctionnement, d'investissements et le bilan 2007 ont été **approuvés à l'unanimité** :

Comptes 2007

Revenus :	Fr. 6'912'309.35
Charges :	<u>Fr. 6'258'844.19</u>
Excédent de revenus :	Fr. 653'465.16

Investissements 2007

Dépenses :	Fr. 1'412'719.27
Recettes :	<u>Fr. 321'407.85</u>
Solde :	Fr. 1'100'311.42

Bilan au 31.12.07 Fr. 47'607'686.99 à l'actif comme au passif

Les commissaires ont ensuite **approuvé à l'unanimité** les comptes de pertes et profits 2007 de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées :

Produits :	Fr. 1'855.80
Charges ;	<u>Fr. 3'942.10</u>
Solde :	Fr. -2'807.10

Bilan au 31.12.07 Fr. 1'988'360.80 à l'actif comme au passif

La commission a approuvé à l'unanimité l'ensemble des comptes de fonctionnement, le bilan, le compte des investissements, les comptes de pertes et profits 2007 de la fondation intercommunale l'EMS de Drize, et recommande au conseil municipal d'en faire de même.

TROINEX le 13 mai 2008.

Marc Botbol
Rapporteur

Annexe 2

RAPPORT DE LA COMMISSION « SALLE COMMUNALE » du 16 avril 2008

Présents : M. Joseph Menu, président
Mme Dominique Bernardet, membre de la commission
MM. Jean Berthet, Guy Lavorel, Charles Matringe, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan, membres de la commission

M. Jacques Magnenat, Maire
MM. Paul Buclin, Yves Meynard, adjoints

M. Olivier Niederhauser, secrétaire communal

Excusés : MM. Jean-Louis Kaiser, Jean-Pierre Weafler

Invités : Mme C. Sjöstedt, M J. Schär et M. V. De Almeida architectes

M. J.-Cl. Péguet, architecte-conseil de la commune

Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,

Lors de sa dernière séance, la commission « Salle communale » a terminé l'étude du projet de la construction d'une nouvelle salle communale et d'une salle de sport. Cette étude est l'aboutissement d'un travail qui s'est déroulé sur trois législatures :

La commission « Salle communale » de la législature 1999-2003 a oeuvré pour l'établissement des besoins communaux, la mise en place d'un concours d'architecture, pour aboutir, en 2003, au projet lauréat du bureau d'architecture Jacques Schär et Christine Sjöstedt.

La commission « Salle communale » de la législature 2003-2007 a travaillé, en collaboration avec le bureau d'architecture lauréat, pour l'adaptation du projet. Le projet a été redimensionné, pour répondre au mieux aux besoins de notre commune. Les points principaux de ces adaptations sont :

- La suppression d'une salle de sport, 2 salles de sport au lieu des 3 demandées lors du concours.
- La suppression de l'appartement de service prévu en toiture.
- L'adaptation et la redistribution des locaux qui a permis la possibilité de créer 3 salles de classe.
- Le maintien du couvert extérieur pour les fêtes communales estivales, selon le cahier des charges du concours.

Le développement du projet a permis d'obtenir l'autorisation de construire et la mise en soumission du projet pour le chiffrage de cette réalisation.

La commission « Salle communale » de la législature actuelle a principalement travaillé pour l'adaptation du projet définitif, afin de réduire le coût de cette construction, tout en conservant

l'esprit du projet initial. Le choix de matériaux économiques et durables a été privilégié, sans pour autant diminuer la qualité de ces matériaux. Certaines parties du projet ont été étudiées et adaptées :

- revêtements des façades et des stores
- revêtements des sols

Le couvert de liaison entre la salle de sport et l'école existante a été simplement abandonné, le coût de cette partie de l'ouvrage ayant été jugé trop onéreux. Cependant, ce couvert pourra, au besoin, être réalisé ultérieurement.

Certaines remarques de la commission sont encore à traiter par le bureau d'architecture :

- les portes de séparation pivotantes de la salle des fêtes
- l'obscureissement de la salle des fêtes
- le choix définitif du revêtement des façades et du mur pignon

La commission a jugé que ces questions pourront être réglées ultérieurement.

La commission s'est également interrogée sur le nombre de places de stationnement jugé insuffisant pour les grandes manifestations de la commune. L'aménagement de la route de Moillebin comprendra des places de stationnement supplémentaires, ainsi que des solutions de stationnement temporaires qui seront prévues pour les manifestations importantes.

La commission, à l'exception des points en suspens, a terminé l'étude du projet et a approuvé, à l'unanimité, le projet définitif de la salle communale et de la salle de sport.

Au vu de ce qui précède, je vous invite donc à accepter le projet de la construction d'une nouvelle salle communale et d'une nouvelle salle de sport qui vous est présenté ce soir.

Guy Lavorel

Annexe 3**FINANCES****RAPPORT DE COMMISSION**

Séance du 28 avril 2008

Présents : M. Marc Truan, Président

Mme Hirsch-Aellen

MM. Berthet, Botbol, Forestier, Kaiser, Kroug, Lavorel, Menu, Pittet,
membres de la Commission

MM. Magnenat, Maire

Buclin, Meynard, Adjoints

Niederhauser, Secrétaire général

Riem, Secrétaire général adjoint

Décision de la commission des finances au sujet de la future salle communale et de sport

Le travail de détail mené par la commission "salle communale ad hoc" destiné à épurer le projet PAX, lauréat du concours, tout en en préservant l'esprit, afin d'en faire baisser le coût a abouti sur les besoins suivants :

-crédit de construction et équipements fixes :	Chf	19'350'380.-
-équipements mobiles et ameublement :	Chf	1'023'195.-
-travaux aménagements extérieurs :	Chf	1'415'897.-
-crédit d'étude (déjà voté)	Chf	1'391'180.-
-total	Chf	23'180'652.-

Le présent rapport concerne les réflexions et les pistes suivies par la commission des finances qui avait mandaté la Mairie pour rechercher la meilleure solution possible en vue du financement du crédit de construction et équipements fixes de Chf 19'350'380.-

Les autres crédits, mentionnés ci-dessus, vous seront proposés en votation ultérieurement. La commission avait à coeur de ne pas mettre en péril le budget de la commune et, dans grande majorité, de ne pas relever le centime, ou, en tous cas, de le contenir à un niveau le plus bas possible.

Différentes pistes ont donc été suivies, après avoir recensé les actifs dont disposait la commune. L'éventualité d'en vendre certains a été évoquée mais cette solution n'a pas été retenue pour le moment. Au contraire, c'est plutôt la piste de la valorisation de parcelles qui devrait être suivie à l'avenir. Pour l'heure, c'est l'utilisation des ressources du patrimoine financier et sa capacité à supporter une partie de la dette relative à la nouvelle salle communale, que la commission a privilégié.

Le rendement du patrimoine financier était jusqu'ici entièrement mis en réserve, une partie sera dès lors attribuée au fonctionnement du budget du patrimoine administratif. Cette

manière de faire ne met pas en péril la pérennité du patrimoine financier car les réserves déjà constituées sur les immeubles (elles seront même augmentées d'ici à 2020), suffiront aux travaux de rénovation qui devront être effectués d'ici à cette date, selon les prévisions de la régie Bersier.

La Banque Cantonale de Genève a, de son côté, fourni son estimation de la valeur des immeubles susmentionnés et proposé deux variantes d'emprunt à 2.5 mio et 5 mio.

Le reste de l'emprunt, environ Chf 10 mio, sera garanti par la salle communale et son terrain, à la charge du budget du patrimoine administratif.

Il est important de relever, et cela a aussi été un des soucis de la commission, que les loyers des locataires des immeubles concernés ne seront pas touchés par cette opération.

Par ce montage financier, les frais de fonctionnement à charge du budget de la commune seront tout à fait supportables et la fiscalité peu voire pas touchée. En effet les projections faites par la Mairie sur la base des choix et des chiffres retenus par la commission montrent que le centime ne sera pas relevé pendant au moins trois ans.

Sur la base de ces informations et après en avoir discuté, le Président met au vote les objets suivants :

- crédit de construction des bâtiment et équipements fixes d'un montant de Chf 19'350'000.- :

Les membres de la commission l'ont accepté par 7 oui, 0 non, et 2 abstentions (soc.)

- vote de principe pour emprunter sur les immeubles 1-3-5-7-9 du ch. Emile-Dusonchet et 13-15-17 du ch. Lullin :

Les membres de la commission ont accepté d'emprunter sur ces immeubles par 7 oui, 0 non et 2 abstentions (socialistes)

- vote concernant l'emprunt maximum à effectuer sur les immeubles locatifs (Chf 2.5 mio ou Chf 5 mio) des ch. Emile-Dusonchet et Lullin :

Les membres de la commission ont accepté d'autoriser la Mairie à emprunter au maximum Chf 5 mio sur les immeubles du ch. Emile-Dusonchet et du ch. Lullin par 7 oui, 0 non et 2 abstentions (socialistes).

La commission vous recommande donc d'accepter le crédit de construction de Chf 19'350'000.- pour la construction des bâtiment et équipements fixes concernant la future salle communale et de sport, d'accepter le principe de l'emprunt sur les bâtiments du ch. Emile-Dusonchet et du ch. Lullin et d'autoriser la Mairie a emprunter jusqu'à Chf 5 mio sur lesdits immeubles. Le solde étant couvert par des fonds propres et un emprunt sur l'objet lui-même.

Troinex, le 28 avril 2008

Alain Forestier
Rapporteur

Annexe 4

MOTION DU GROUPE DEMOCRATE CHRETIEN

UN AGENDA 21 POUR TROINEX

Considérant :

- L'Agenda 21 de Rio, dont la Suisse est l'un des pays signataires
- La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) A 2 60
- Que le plan directeur communal est en cours d'élaboration
- Que Troinex va se doter d'un plan de circulation
- De la nécessité de réfléchir sur un développement durable dans les projets communaux comme dans la gestion communale

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

Etudier l'élaboration d'un Agenda 21 pour la commune de Troinex